

## TARIFS MENSUELS 2021 / 2022

( sur 10 mois.)

Contribution familiale*	Repas**	Etude du soir et garderie **
<b>Maternelle</b> • 63,50 €	<b>Maternelle</b> • 61 €	<i>De la fin des cours à 18h</i> • 16 € mensuels (1 soir/semaine) • 32 € mensuels (2 soirs/semaine) • 48 € mensuels (3 soirs/semaine) • 64 € mensuels (4 soirs/semaine)
<b>Primaire</b> • 63,50 €	<b>Primaire</b> • 73 €	
<b>Collège</b> • 70.50 €	<b>Collège</b> • 78 €	

\* réduction sur la scolarité pour plusieurs enfants inscrits dans l'enseignement catholique

- 2 enfants 10% de remise sur le 2<sup>ème</sup> enfant
- 3 enfants 10% de remise sur le 2<sup>ème</sup> enfant puis 15% de remise sur le 3<sup>ème</sup>.
- 4 enfants et plus 10% de remise sur le 2<sup>ème</sup> enfant puis 15% de remise sur le 3<sup>ème</sup> et 20 % de remise sur les suivants.

\*\* le prix du repas et de l'étude/garderie est calculé de manière forfaitaire sur l'année, incluant les absences des journées pédagogiques et réunions. Une moyenne est faite pour que la somme soit identique chaque mois.

Le tarif d'un repas exceptionnel pour les externes est de 6.60 €.

Le tarif de l'heure d'étude, hors forfait est de 6 €.

Les périodes de stage et voyages scolaires vous seront décomptés sur votre facture. Les avoirs seront établis sur la base de 3 €, coût brut du repas. Concernant les absences pour maladie, l'avoir sera effectué au-delà de la 1<sup>ère</sup> semaine consécutive de classe pour la durée de l'absence restant à couvrir.

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.

### Règlement

- Par prélèvement automatique (au 10 de chaque mois. 1<sup>er</sup> prélèvement en octobre)
- Par chèque auprès du secrétariat avant le 10 du mois.

### Cotisation à l'association de parents d'élèves (optionnelle)

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

- 25 euros par an et par famille. Attribués à l'ainé.
- la cotisation à l'Association des parents d'élèves inclut l'abonnement à la revue « **Famille et Éducation** »